



Philippe TAUTOU
Président de la communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise

ÉDITO

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Après avoir recueilli en début d'année les avis des 73 communes et des grands acteurs publics et partenaires (Personnes Publiques Associées comme l'Etat, le Département, la Région, l'Autorité environnementale...), c'est aujourd'hui à votre tour de vous exprimer sur le projet de PLUi. Comme nous l'avons toujours fait durant ces 3 dernières années, nous vous écoutons et tâcherons de répondre à vos observations.

Vous avez détecté une erreur dans l'un des documents du PLUi ? Vous pensez que d'autres choix seraient envisageables dans l'intérêt général ? Ou vous trouvez au contraire que ce projet est totalement adapté à notre territoire et à son devenir ? Faites-le nous savoir durant l'enquête publique ! C'est un moment-clé dans l'histoire de notre jeune communauté urbaine, n'hésitez pas à y participer.



Suzanne JAUNET
Vice-présidente déléguée
à l'urbanisme

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

C'EST :

- ▶ une vision commune de ce que doit devenir le territoire dans les 10 ans à venir
- ▶ des règles de constructibilité harmonisées pour les 73 communes et déclinées selon 27 zones
- ▶ des axes de développement communs et structurants (paysage / développement économique / aménagement urbain autour des lieux de mobilité)
- ▶ la facilitation de projets qui dépassent les frontières communales (développement du commerce et de l'artisanat sur tout le territoire, valorisation des espaces naturels d'est en ouest, réaménagement de secteurs concernant 1 ou plusieurs communes...)

CE N'EST PAS :

- ▶ une juxtaposition de 73 documents à l'échelle communale : les règles et les projets ont été réfléchis en prenant en compte le territoire dans sa globalité
- ▶ un document qui régleme tout : de nombreux sujets du quotidien n'y sont pas directement abordés (sécurisation des voiries, implantation de cabinets médicaux, fiscalité, formation professionnelle et emploi...)
- ▶ un outil figé : les règles inscrites aujourd'hui peuvent être modifiées demain, pour s'adapter aux évolutions du territoire et permettre de nouveaux projets devenus nécessaires

S'INFORMER & PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- ▶ Sur le registre en ligne à l'adresse : <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>
- ▶ Lors d'une des 90 permanences organisées dans les communes
- ▶ Sur les registre papier ouverts dans les 73 mairies du territoire
- ▶ Par mail : plui-gpseo@enquetepublique.net
- ▶ Par courrier postal adressé à M. Jean-Pierre Chaulet, président de la commission d'enquête CU GPS&O - Immeuble Autoneum - Rue des Chevries - 78410 AUBERGENVILLE



LE TERRITOIRE
SE CONSTRUIT AVEC VOUS.
EXPRIMEZ-VOUS !



ENQUÊTE PUBLIQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
5 JUIN > 17 JUILLET 2019

COMMENT S'EXPRIMER ?

- ▶ Dans ma mairie :
En écrivant sur le registre papier et en assistant à l'une des 90 permanences
- ▶ De chez moi :
En envoyant un courrier ou un e-mail ou en utilisant le registre numérique
- ▶ Calendrier des permanences sur gpseo.fr

SUIVEZ-NOUS  

+ d'infos : gpseo.fr



© Conception 2019 - GPSEO - N°AUC000 - SRET - 200 039 889 00010

PLUi PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
INFO
Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise



Où en est-on ?

Lancée en avril 2016, la construction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal touche à sa fin. Après 3 années d'échanges avec tous les acteurs du territoire (habitants, élus, partenaires, entrepreneurs, étudiants, associations...), de travail d'écriture et de votes, communaux et intercommunaux, le projet complet va être soumis à l'appréciation de la population durant « l'enquête publique ». Une fois les observations analysées et le document éventuellement modifié, les élus de Grand Paris Seine & Oise pourront procéder à sa validation définitive.

Exprimez-vous !

Après avoir été sollicités pendant la phase de concertation pour participer à l'élaboration du projet et évoquer ce qu'il devrait contenir, vous êtes aujourd'hui invités à commenter, questionner, conforter les choix qui ont été faits. Du 5 juin au 17 juillet, vous pourrez utiliser les divers moyens mis à la disposition de tous pour exprimer votre point de vue (registres papier ou en ligne, permanences, courriers électroniques ou postaux). Le territoire doit se construire avec vous, votre avis compte !

gpseo.fr



RETOUR SUR L'ÉLABORATION DU PLUi

TRAVAIL D'ANALYSE ET D'HARMONISATION

73 DOCUMENTS D'URBANISME À L'ÉCHELLE DES COMMUNES



CONCERTATION AVEC LA POPULATION

INFORMER

- ▶ 1 site internet dédié
- ▶ 4 éditions du PLUi info
- ▶ 1 exposition itinérante
- ▶ 74 registres papier avec dossier d'information
- ▶ réseaux sociaux, mails, courriers...

ÉCHANGER

- ▶ 8 réunions publiques
- ▶ 8 ateliers citoyens
- ▶ 3 réunions avec les associations
- ▶ 1 enquête audiovisuelle

= 2500 personnes rencontrées, 7 000 visiteurs sur le site internet, 640 contributions

COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

INFORMER

- ▶ 1 plateforme en ligne dédiée
- ▶ de nombreux échanges par mails ou courriers

ÉCHANGER

- ▶ 9 conférences intercommunales
- ▶ 100 rencontres avec les élus et techniciens municipaux
- ▶ 25 ateliers collectifs

= 72 avis des conseils municipaux sur 73,75 % d'avis favorables

82% des élus communautaires favorables au dossier lors du 1^{er} arrêt en décembre 2018

90% lors du 2^e arrêt en mai 2019

DERNIÈRES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLUi

5 JUIN > 17 JUILLET 2019

ENQUÊTE PUBLIQUE

▶ Durant 43 jours consécutifs, le projet de PLUi arrêté est porté à la connaissance du public, accompagné, entre autres documents, des avis des communes membres de GPS&O, des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité environnementale. La population peut s'exprimer librement sur le projet.

AUTOMNE 2019

RAPPORT D'ENQUÊTE

▶ Après avoir recensé puis analysé les observations de la population durant l'enquête publique, la commission d'enquête doit rédiger un rapport. Elle y mentionne ses conclusions et son avis sur le projet.

HIVER 2019 - 2020

APPROBATION DU PLUi

▶ Après avoir étudié les remarques issues de l'enquête publique, du rapport de la commission d'enquête ainsi que les avis des communes, des PPA et de l'Autorité environnementale, la communauté urbaine, en collaboration avec les 73 communes, peut faire évoluer le PLUi. Ces modifications ne devront toutefois pas remettre en cause les fondements du projet tel qu'il aura été arrêté. Une fois amendé, le dossier est soumis au vote du conseil communautaire pour approbation. Une fois validé, le PLUi entre en vigueur 1 mois plus tard dans les 73 communes de GPS&O et remplace les documents jusqu'alors communaux (POS ou PLU).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE : POURQUOI ET COMMENT ?

Parce qu'il conditionne la façon dont vont être occupés les sols, le PLUi fait partie de ces « décisions susceptibles d'affecter l'environnement » encadrées par le Code de l'Environnement. Une enquête publique doit donc être organisée pour que chaque habitant puisse prendre connaissance du contenu du document, notamment des règles qui vont prochainement s'appliquer à sa propriété. Elle doit également permettre de prendre en compte les observations de la population de ce territoire, directement concernée par son devenir.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- 1 Président + 8 commissaires-enquêteurs nommés par le Tribunal Administratif
- indépendante de la communauté urbaine, donc neutre et impartiale : ses membres doivent se faire leur propre avis sur le projet de PLUi et échanger avec les participants à l'enquête sans a priori

INFO + : les membres de la commission d'enquête ont quasiment tous travaillé sur des procédures d'urbanisme, relativement importantes pour certains (Schéma directeur de la région Île-de-France, PLU de communes dont certaines membres de GPS&O...)

LE DOSSIER D'ENQUÊTE : CONSULTABLE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE

- L'arrêté de mise en enquête publique
 - Le projet de PLUi arrêté en conseil communautaire (Pièces administratives / Rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale / Projet d'Aménagement et de Développement Durables / Orientations d'Aménagement et de Programmation / Règlement / Annexes)
 - L'avis des communes membres de GPS&O sur le PLUi arrêté
 - L'avis des Personnes Publiques Associées (État, Département, Région...) sur le PLUi arrêté
 - L'avis de l'autorité environnementale sur le PLUi arrêté et la réponse de la communauté urbaine
- Le dossier de PLUi sera consultable en ligne à tout moment (<http://plui-gpseo.enquetepublique.net>) ou en version papier dans 11 lieux désignés, aux heures d'ouverture des structures : au siège de l'enquête à Carrières-sous-Poissy (100 avenue Vanderbilt) et dans les mairies de Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly, Épône, Gargenville, Les Mureaux, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Meulan-en-Yvelines, Poissy et Triel-sur-Seine (se référer à l'avis d'enquête publique pour plus d'infos).

90 PERMANENCES D'INFORMATION

Les commissaires-enquêteurs proposent de rencontrer le public lors de permanences dans chacune des 73 mairies. Elles sont précisées dans l'avis d'enquête publique affiché dans toutes les communes et publié sur le site dédié à l'enquête.

- ▲ 1 siège de l'enquête publique : GPS&O 100 avenue Vanderbilt Carrières-sous-Poissy = 3 permanences
- 10 communes désignées comme lieux d'enquête = 2 permanences + 1 permanence supplémentaire pour les communes de plus de 30 000 habitants : Mantes-la-Jolie, Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux
- 63 autres communes = 1 permanence

